

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

deliberation :
N° 2012_14_3

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

L' an deux mille douze , le mercredi 19 septembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en Seance ordinaire Mairie, à , sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Septembre 2012

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Objet : Points repères
Aussac

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal que les panneaux d'agglomération indiquant Aussac, rue du Château d'Eau , sur la RD 115, ont été déplacés selon les points repères ci-dessous :

En direction de Nanclars : à l'entrée EB10 - PR 5+ 855
à la sortie EB20 - PR 5+ 865

En direction de la RN10 : à l'entrée EB10 - PR 5+ 265
à la sortie EB20 - PR 5 + 265

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le déplacement des panneaux d'agglomération d'AUSSAC, selon les points repères ci-dessus.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT